



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 11 Juin 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	26	27

Vote
A l'unanimité
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le onze Juin à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GANNAT Fanny, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 04/06/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/06/2026.

Présents : Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme PASQUET Christine, M. MARION Philippe, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, Mme GARNIER Véronique, M. CENICO Antoine, M. BENNAÏ Farid, Mme OBRE Béatrice, M. HÉBERT Yoann, Mme FRANCOIS Marie-José, M. LIPPERT Thierry, Mme KHALFA Sadiha, M. FOUCHET Joël, Mme LELIEVRE Lucette, M. LEFEVRE Stephen, Mme LEOEUF Stéphanie, M. GALUTTI Yannick, Mme LÉON Peggy, M. PEZAIRE Jean-François, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, Mme DUCHESNE Adeline, M. PRIOU Éric, Mme VERSAILLES Brigitte, M. MASSONNEAU Philippe

Excusés avec procuration : Mme MOREAU Claudine à Mme GARNIER Véronique, M. LEFÈVRE Alexis à Mme GANNAT Fanny

Excusé : M. DUPLESSY Gilles

A été nommée secrétaire : Mme PASQUET Christine

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 18/06/2026
Et
Publication du : 18/06/2026

2026-038 – Approbation Compte Financier Unique 2025 : Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que le compte financier unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, simplifiant ainsi leurs travaux en amont de la production du document,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,

Vu le compte financier unique 2025 de la commune de Villemandeur et son rapport de présentation annexé à la présente,

Considérant les éléments suivants :

		DEPENSES		RECETTES		RESULTATS		RESULTAT DE L'EXERCICE 2025
						Investissement	Fonctionnement	
REALISATION DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	7 372 735,96	8 131 765,20				759 029,24	
	Section d'investissement	3 693 873,70	928 717,28			-2 766 156,42		
		11 066 609,66	9 060 482,48					- 2 006 127,18
		+	+					
REPORT DE L'EXERCICE N - 1	Report en section de fonctionnement (002)	-	4 282 237,45				4 282 237,45	
	Report en section d'investissement (001)	-	185 346,04			185 346,04		
		=	=					
TOTAL (réalisation + reports)		11 066 609,66	13 528 085,97			- 2 579 810,38	5 041 266,69	2 481 456,31
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	0	0			0		
	Section d'investissement	818 832,85	891 021,00			72 188,15		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	818 832,85	891 021,00			72 188,15		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	7 372 735,96	12 414 002,65	5 041 266,69				
	Section d'investissement	4 512 706,55	2 005 084,32	-2 507 622,23				
	TOTAL CUMULE	11 885 442,51	14 419 086,97	2 533 644,46	-	2 507 622,23	2 833 644,46	

Madame le Maire se retire pendant le vote.

En conséquence, il est décidé au Conseil Municipal :

- D'approuver le Compte Financier Unique 2025.

Adopté à l'Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 18/06/2026



Le Maire,

Fanny GANNAT

Le Secrétaire de Séance,

Christine PASQUET

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 18/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr